

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 38326 du 6 juin 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « formations extérieures »**

NOR : INTJ1912159S

Le ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;
Vu la décision n° 88840 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828664S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} juillet 2019:
Schildknecht Damien NIGEND : 193 729 NLS : 8 047 589

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} juillet 2019:
Pauportez Sébastien NIGEND : 221 173 NLS : 8 073 308
Dumont Jessica NIGEND : 204 631 NLS : 8 060 912

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 juin 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*
O. COURTET